

Déficits démocratiques

Beaucoup de grands projets ont au moins un point faible, il en va de même de l'étude menée par l'Assemblée interjurassienne sur l'avenir institutionnel de la région. Celui en cause ici est le déficit démocratique, fait particulièrement inquiétant sachant l'importance qui sera accordée au résultat de l'étude.

L'intention qui a présidé à la création de l'AIJ est certes louable: régler un conflit politique qui a causé de nombreux dégâts immatériels, matériels et humains. Toutefois, dans le cas de l'étude actuelle, un point essentiel a été oublié dans la mise en place du processus: la volonté de la population du Jura bernois de demeurer dans le canton de Berne.

C'est bien entendu en raison de cette réalité que la population n'a jamais été consultée. Le bon sens aurait pourtant commandé de déterminer si le besoin existait avant de se lancer dans un projet d'une telle ampleur. Est-il raisonnable de ficeler un canton à six districts clé en main pour le voir poliment rejeté par le Jura bernois lors de la votation finale? Une simple votation consultative préalable aurait permis de prendre la température pour agir en connaissance de cause. Bien évidemment, la classe politique fédérale, cantonale et régionale n'est que trop consciente du résultat qu'aurait eu une telle consultation: le blocage total du processus et l'ire des Jurassiens et des autonomistes du Jura bernois. Avec à la clé les vieux démons de la violence.

Alors on joue la montre en empêchant le Jura bernois de prendre position. Ce petit jeu ne pourra toutefois pas durer indéfiniment,

viendra le jour où une décision devra être prise. Funeste perspective pour certains, qui pourrait raviver d'anciens antagonismes. Mais en instituant l'AIJ, tout le monde savait que l'on repasserait par là. Reste à espérer que le débat qui ne manquera pas d'avoir lieu sera démocratique et seulement politique (c.-à-d. exempt de violence).

Malheureusement, les prises de position récentes du PSA de Moutier (avant les élections locales, Journal du Jura du 15.11.2006) et du Conseil municipal de la même Ville (dans son rapport aussi annuel qu'inutile sur la Question jurassienne) laissent augurer du niveau de débat qui régnera: menaces, intimidations et chantage. En résumé: si ce n'est pas le canton à six districts qui est adopté, Moutier se réserve le droit de partir seule avec les communes intéressées.

Il est plaisant de voir le Conseil municipal écrire sans rire qu'on ne peut pas «obliger Moutier à accepter un situation qui lui disconvient» (rester en terre bernoise). Surprenant, je croyais que tous les votes (le dernier en 1997) avaient pourtant donné une majorité (fût-elle courte) au statut quo. Singulière conception de la démocratie... Mais une telle attitude n'est finalement pas étonnante de la part d'une autorité qui joue sans cesse avec l'unité de la région, invoquant précisément le prétendu vœu d'une majorité de la population de quitter le canton de Berne, alors que cette majorité n'a jamais existé.

Manfred Bühler, Cortébert